



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente mars à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22
Pouvoirs : 5
Absents : 2

Date de la convocation : 23 mars 2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, CHAPUT Clément, GOLA Odile, CROC Bertrand, DUFFAULT Laurent, VERDUZIER Kévin, SULLI Bruno, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, ROYER Freddy, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DUFFAULT Tetyana, représentée par DUFFAULT L
DESIRE Valérie, représentée par MUSCAT Y
CHAPUT Sabrina, représentée par CHAPUT C
GABIGNON Christophe, représenté par CROC B
DELPHIN Caroline représentée par MICHAUD C

ABSENTS : DESIRE Thierry, BEUNEL Philippe

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°68

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ DE LA GENDARMERIE – DEMANDE DE SUBVENTION DETR

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est une subvention d'État attribuée aux collectivités qui comptent entre 2 000 et 20 000 habitants. Elle a comme objectif prioritaire de soutenir la réalisation d'investissements et notamment les travaux de mise en sécurité des bâtiments publics.

Conformément à la volonté communale de maintenir en état les bâtiments communaux et de garantir la sécurité des usagers, la ville de Naintré **souhaite effectuer des travaux de mise en conformité du bâtiment communal mis à la disposition de la gendarmerie situé au 28 rue Pablo Picasso à Naintré.**

La gendarmerie de Naintré est un bâtiment militaire qui dispose d'un local de dépôt d'armes et qui est amené à accueillir des usagers dans ses locaux.

Pour garantir la sécurité du personnel militaire et des usagers, il est impératif d'équiper l'établissement d'une alarme incendie plus performante et d'y coupler un système de détecteur de fumée.

De plus, pour des questions de sécurité vis-à-vis des dispositifs d'armement qui sont entreposés au sein du bâtiment, il est primordial de l'équiper de système de sécurité anti-intrusion, pour cela, il est envisagé de poser une alarme intrusion avec renvoi d'appel pour limiter les risques.

Pour ce faire, les travaux envisagés en 2021 consisteront à faire poser une alarme incendie couplée à un système de détecteur de fumée et d'installer une alarme intrusion avec renvoi d'appel.

Le montant estimatif des travaux est de 11 000,00 € TTC (9 166,67 € HT)

L'État peut subventionner ce type de travaux dans le cadre de la DETR.

Le plan de financement est le suivant :

-Subvention DETR sollicitée, 30 % soit :	2 750,01 €
-Fonds propres, soit :	6 416,66 €
Total	9 166,67 €

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les travaux ainsi que le plan de financement tels que présentés et de solliciter la subvention de l'État.

Considérant la nécessité de mettre en conformité le bâtiment de la gendarmerie de Naintré,
Considérant le coût estimatif des travaux,
Considérant que l'État peut subventionner ce type de travaux dans le cadre de la DETR,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à M le Maire de déposer les demandes de subventions;
- **décide** pour cette réalisation de solliciter une subvention à l'État dans le cadre de la DETR ;
- **charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

